

# MISSIONS DÉPARTEMENTALES

## PLAN DE PRÉVENTION DE L'ILLETTRISME

Le dispositif lié au plan de prévention de l'illettrisme est maintenu. Les enseignants exerçant sur ces postes ont pour mission d'apporter une aide directe aux équipes d'école ou aux enseignants pour la mise en œuvre d'actions permettant d'assurer l'acquisition des compétences langagières et des compétences de lecture au cycle 2.

### **Modalités de fonctionnement :**

Les enseignants nommés sur ces postes interviendront dans les classes de cycle des apprentissages fondamentaux, en co-intervention, chaque fois que le projet établi en soulignera la nécessité. Ils feront partie intégrante de l'équipe de cycle et en cela participeront à l'ensemble de la mise en œuvre du projet.

### **Profil des enseignants nommés :**

Les enseignants devront être à même de montrer que leur parcours professionnel leur a permis de développer des compétences et des connaissances en matière :

- d'évaluation,
- d'enseignement de la lecture,
- de développement des capacités langagières des élèves,
- de gestion de la classe,
- et de pratiques pédagogiques variées.

### **Modalités de recrutement :**

Les instituteurs et professeurs d'école postulant sur ces postes seront entendus par une commission.